COMPTE-RENDU VISIO CONFERENCE

RECTORAT - FEDERATIONS DE PARENTS D'ELEVES

MERCREDI 25 MARS 2020 à 17h00

PARTICIPANT·E·S

Rectorat :
La Rectrice Mme Albert-Moretti *(qui devra quitter la réunion à 17h30 pour une réunion en visio avec le ministre de l'Éducation Nationale)*
Directeur de cabinet : Jean-Christophe Duflanc
Directeur de cabinet adjoint : Philippe Velten
Membre de la Délégation Académique au Numérique Éducatif : Jacques Dubois
IA-IPR Établissements et Vie scolaire : Frédéric BATLLE

Représentant·e·s FCPE :
Isabel AMIS (21)
Marie Claude COQUOIN (58)
Grégoire ENSEL (71)
Catherine JORGE (58)
Thierry JUGAND MONOT (89)
Guénaëlle MIGNOT (21)

Un représentant de l'UNAAPE

Madame la Rectrice ouvre la réunion. Cette période de confinement sera certainement prolongée. À ce jour, 24 mars, nous ne savons pas encore combien de temps. Une réouverture des écoles au 4 mai est, selon elle, l'hypothèse la plus favorable... Elle explique que cette période est une période d'adaptabilité pour toute la communauté éducative et que les retours de chacun·e permettront d'améliorer des situations difficiles. Il faut faire preuve de solidarité et de bienveillance.

Elle nous fait part de l'énorme mobilisation pour assurer la continuité pédagogique. Deux enjeux pour l'Éducation Nationale :

- La continuité pédagogique
- L'accueil des enfants de personnels soignants, éducatifs, d'EHPAD, etc.

Un point de vigilance : la protection de l'enfant et la lutte contre les violences intrafamiliales qui risquent d'être majorées dans le contexte.

La continuité pédagogique

Madame la rectrice met en exergue le travail des professeur·e·s qui se sont mis·e·s rapidement sur des outils numériques pour assurer la continuité pédagogique.

Les principes :

- Poursuivre les activités pédagogiques dans le prolongement de ce qui se fait en classe et préparer la suite de cette continuité

- Donner des travaux réguliers mieux coordonnés pour éviter la saturation et pour que le travail soit mieux réparti
- Accompagner les familles dans les situations difficiles
- Donner des clefs pour s'adapter aux moyens numériques et trouver d'autres moyens pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens techniques, ou dans d'autres configurations afin de ne pas laisser des élèves sur le chemin.

Pour cela il est prévu que :

- L'équipe pédagogique de chaque école/collège/lycée joigne 1 ou 2 fois par semaine chaque élève (en fonction du nombre d'élèves)
- D'organiser des classes virtuelles et de transmettre un mode d'emploi aux parents pour aider les enfants à apprendre, à s'organiser et être au plus près des familles pour les enfants à besoin particuliers.

Prise de Parole FCPE : Coup de chapeau et remerciement aux enseignant·e·s et à l'ensemble des acteurs concernés par la continuité pédagogique pour cette mise en place dans un délai très court et dans un contexte si particulier.

Premières remarques :

- **Gravité de la situation face à la fracture numérique, sociale, situation de handicap, autisme…**
- **Demande de coordination par le professeur principal qui doit encadrer, voire canaliser ses collègues sur les attendus de production, le planning de la semaine.**

➔ **Les familles sont à saturation, il faut faire baisser la pression dans les familles.**

Réponse : Un plan de continuité pédagogique va encadrer cette coordination qui est effectivement nécessaire. Une note en ce sens va être envoyée aux établissements. Le professeur principal ou par exemple le professeur documentaliste prendra en charge cette mission, sous la responsabilité de la ou du chef·fe d'établissement.

Concernant la fracture numérique, certaines collectivités mettent en place du matériel.

Prise de parole de la FCPE : Attention au risque de transmission du COVID-19 lors de la récupération des cours et devoirs. Les parents FCPE du département du Haut Rhin (Région Alsace) tirent la sonnette d'alarme. Il faut éviter les rapports entre les personnes et rester en confinement. Dans ce département beaucoup d'élèves, de parents et d'enseignants ont été contaminés. La situation est grave !

Comment faire pour les élèves non connecté·e·s, les élèves qui constatent que les serveurs des ENT saturent ou bien habitent dans les zones blanches ? Il y a rupture d'égalité.

Réponse : les services ont été informés et alertés à propos de ce qui s'est passé dans le Haut-Rhin. Une réflexion est donc engagée au niveau national pour une transmission gratuite des documents par voie postale à l'aide d'enveloppes T.

La FCPE intervient par rapport aux devoirs notés, à la pression que certains professeurs mettent sur les devoirs non rendus en temps et en heure (avec des 0/20) et demande au Rectorat de statuer rapidement sur ce problème. Les enfants sont angoissés et la motivation risque de tomber

rapidement. La notation, l'évaluation sommative ne sont pas envisageables dans ce contexte de rupture d'égalité, les enfants ne peuvent pas et ne doivent pas être sanctionnés ! De plus, Les académies n'appliquent pas toutes les mêmes règles. On note ainsi de trop nombreux facteurs de rupture d'égalité.

Réponse : Les services académiques sont tout à fait en accord avec la FCPE sur ce point qui sera mentionné dans la note envoyée aux établissements.

Concernant les épreuves du brevet et du bac, le ministre de l'Éducation Nationale devrait statuer rapidement.

Prise de Parole FCPE : Apprentissage des nouvelles notions : les parents remontent la difficulté à apprendre à leurs enfants de nouvelles notions, tous n'ont ni les moyens, ni le temps de le faire (n'oublions pas que nombre de parents télétravaillent !) La situation est encore plus compliquée pour les élèves en situation de handicap qui bénéficient à l'école d'une AVS, ainsi que pour les enfants autistes ou avec des troubles autistiques, etc.

Il est souligné également que cette continuité pédagogique est source de nombreux conflits dans les familles.

Réponse : les notions nouvelles seront reprises à la rentrée. Les parents ne doivent pas mettre de pression à leurs enfants.

Prise de Parole FCPE : pour les primaires notamment les CP, les parents ne peuvent se substituer aux enseignants par exemple pour l'apprentissage de la lecture. De plus, le temps de travail des élèves devant les écrans ou leur temps de travail total est trop important.

Réponse : un document d'aide pour les parents est en ligne, sur le site du rectorat.

Ce document comporte :

- **numéro d'appel vers une assistance pédagogique à l'usage des parents**
- **un lien vers des ressources et conseils spécifiques pour les enfants de maternelle et les élèves dit « à besoins particuliers »**

Il ne faut pas hésiter à faire remonter les problématiques aux enseignant·e·s. Surtout si il y a trop de travail, ne pas hésiter à appeler ou envoyer un mail ou une brève aux équipes pédagogiques.

Intervention du délégué académique au numérique éducatif :

1/ les enfants ont besoin d'une méthode et d'un encadrement. À distance ce cadre n'existe plus. Il est donc important de comprendre la charge de travail et quel sera l'emploi du temps. Une coordination entre professeur.e.s et parents est importante.

2/ Motivation de l'élève : Il est judicieux de laisser aux élèves le choix, choix de texte, d'exercice, etc.

Il est demandé aux enseignants d'envoyer par exemple 5 exercices et de laisser l'élève en choisir deux ou trois. Cela demande une relation entre les professeur·e·s et les élèves.

3/ poursuivre l'heure de vie classe : montrer que cette période est difficile pour tout le monde afin de montrer que l'élève n'est pas le seul à éprouver de la difficulté et n'est pas isolé·e.

Prise de Parole FCPE : nous souhaitons porter à votre attention la difficulté de cette situation pour les familles nombreuses, manque de matériel informatique, de temps pour les parents à donner à chaque enfant

Réponse : Il faut plus se structurer dans le temps, et donner des temps courts à chacun. Il faut développer l'autonomie, donner de la motivation et être persévérant.

Prise de Parole FCPE : pour les enfants éloignés de l'école, comment sont-ils identifiés et quelles actions ? Est-il possible de savoir combien d'enfant n'ont pas ouvert leur ENT ?

Réponse : nous avons saisis les inspecteurs et inspectrices pédagogiques afin de porter une aide rapide à ces élèves. Ils bénéficieront de dispositifs d'accompagnement le plus rapidement possible.

Les chef·fe·s d'établissements sont chargé·e·s de rentrer en contact avec les familles dans ce cas.

Prise de Parole FCPE : les conseils de classe se sont déroulés la plupart du temps sans les parents. Ce n'est pas normal, une visio-conférence aurait dû être proposée. Dans un 2ème temps qu'en est-il des conseils d'administration ? Les parents d'élèves élus doivent prendre part aux décisions, si ce n'est pas le cas à quoi servent-ils ?

Réponse : les conseils de classe de terminales ont dû être rapidement réalisés car les dossiers Parcoursup devaient être complétés en temps et en heure.

Il sera rappelé aux chef·fe·s d'établissement qu'une visio-conférence doit être mise en place pour les prochains conseils de classe. Encore faut-il que les établissements scolaires soient pourvus de ce matériel.

Concernant les conseils d'administration, le quorum doit être atteint pour la réunion de cette instance. Les parents doivent y participer. Le prochain conseil d'administration aura pour sujet l'adoption du compte financier. Le vote à distance pose des problèmes juridiques. Attente de la réponse du ministre à ce sujet.

Prise de Parole FCPE : Dans certains lycées, Les bulletins scolaires des terminales n'ont pas encore été mis sur Parcoursup alors que la date limite est le 02 avril pour toutes les validations. De plus il convient que les chef·fe·s d'établissement permettent aux élèves de compléter les bulletins. Cela a été fait assez majoritairement l'an dernier, la situation particulière l'impose d'autant plus.

Réponse : tout devrait être fait dans les temps demandés. Ne pas hésiter à contacter les chef·fe·s d'établissement en cas de difficultés à ce sujet.

Prise de Parole FCPE : Les bourses seront-elles versées aux parents et des aides sociales peuvent-être versées aux parents en difficulté financière ?

Réponse : Même si par endroit le versement a peut-être pris du retard à cause des conditions de travail, les bourses seront bien entendues versées et ce même si il n'y a pas d'internat ni de cantine.

Concernant les aides financières aux familles dans le besoin, la décision revient à la commission fonds social, c'est donc au chef d'établissement d'organiser une commission à cet effet en cas de demande de parents. Dans les conditions actuelles, le chef d'établissement peut décider d'autoriser cette aide exceptionnelle et d'en rendre compte à la commission pour une attribution en urgence.

Accueil des enfants de personnels soignants, éducatifs, etc.

Les enseignant·e·s ont été mobilisé·e·s à hauteur du besoin : 327 dans l'académie de Dijon et 174 personnels des mairies.

Dans l'académie, entre 650 et 750 élèves ont été pris en charge : 251 en Côte d'Or, 70 dans la Nièvre, 256 en Saône et Loire, 99 dans l'Yonne.

8 à 10 élèves par groupe sont installé·e·s dans des salles nettoyées et désinfectées régulièrement. Les élèves/enfants de chaque classe ne sont pas en même temps en récréation et ne sortent pas en même temps.

Les élèves sont accueilli·e·s en péri-éducatif par les enseignant·e·s et les agent·e·s des collectivités et en continuité sur les sites.

Pour le moment les parents prennent attache auprès de leur école. Une rationalisation des accueils est effectuée en fonction des effectifs et de la géographie des besoins.

Prise de Parole FCPE : les enfants des personnels soignants normalement scolarisés en école privée sont accueillis dans les écoles publiques, a-t-on des retours par rapport au privé qui accueillent des enfants du public, la solidarité s'est-elle mise en œuvre ?

Réponse : Oui dans certains endroits où il n'y a pas d'école publique, le privé accueille les enfants. Il n'y a pas de soucis.

En conclusion les directeur et directeur adjoint de cabinet et l'IA IPR rappellent qu'ils se tiennent à la disposition des représentants de parents et que de nouveaux points seront faits régulièrement avec la rectrice.

Fin de la conférence à 18h45